

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	51	43

Date de convocation du Comité Syndical
24 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation au siège
24 janvier 2023

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 51
Nombre de délégués ayant voté pour : 52
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

SEANCE DU
30 JANVIER 2023

Le 30 janvier 2023 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Vertaizon, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Cyril GONZALEZ est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PLUCHART Florence, RAYMOND Isabelle, ROULIN Franck, SAHUT Michel, GRENET Roland, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, GONZALEZ Cyril, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

Communauté de Communes Plaine Limagne : MARTIN Frédéric, MAS Gilles, FUENTES Carmen, LE GOUGUEC Franck.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothee, CALET Didier.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, MEYNIER Cédric, PEREIRA Joao, DOUSSAUD Christophe.

Pouvoirs :

- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à M. Gilles DOLAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	<i>A l'ouverture de la séance</i>	<i>A compter de la délibération n°03</i>	<i>A compter de la délibération n°05</i>
Nombre de délégués présents	51	50	49
Nombre de pouvoirs	1	1	1
Nombre de suffrages exprimés	52	51	50

Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2023-02 : Adoption du Guide interne de la Commande Publique

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°40-2010 du Comité Syndical en date du 02 octobre 2010 portant modification du guide des achats ;

CONSIDÉRANT :

- Le fait que le guide des achats actuellement appliqué par les services du SBA n'est plus en adéquation avec les nouvelles dispositions du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;
- Qu'un nouveau guide doit être adopté afin de définir l'organisation et les procédures d'achats applicables à l'ensemble des services acheteurs dans le respect des grands principes de la commande publique, à savoir : libre accès à la commande publique, égalité traitement des candidats et transparence des procédures ;
- L'objectif pour le Syndicat d'assurer une cohésion dans sa politique d'achat et une sécurité juridique notamment dans le cadre des marchés dont le montant est inférieur aux seuils des procédures formalisées (pour les marchés publics à procédure adaptée) ;

Le Président explique que ce nouveau Guide de la Commande Publique vise à définir des règles adaptées à notre fonctionnement pour les marchés inférieurs aux seuils, c'est-à-dire fixer un formalisme permettant la collégialité des décisions tout en favorisant la souplesse et la rapidité des achats.

Les ajustements principaux concernent :

- les attributions de la commission des marchés pour les marchés passés en procédure adaptée,
- le déploiement intégral de la dématérialisation,
- la prise en compte systématique des enjeux environnementaux et du développement durable.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter le nouveau guide interne de la commande publique.

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : **ACCEPTE** de valider ce nouveau guide interne de la commande publique joint en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20230130-DEL2023-02-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20230130-DEL2023-02-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023